

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **06 mars 2023**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **18**
de votants : **21**

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Procurations :

Mr ERBSTOSSER Laurent a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mme BADIE Nataly a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr LACOGNATA Alain a donné procuration à Mr MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/02/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09/03/2023.

N° 12/2023 : Tarification location salles de la commune OMF – *annule et remplace la DCM N° 68/2022 du 04 octobre 2022*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VOITURET Gilles, Adjoint au Maire.

Il est proposé de revoir les tarifs de location des salles de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à compter du 06 mars 2023 comme suit :

Salle des fêtes à OGY	Habitants de Ogy-Montoy-Flanville	Extérieurs
48h (le samedi et le dimanche)	450 €	590 €
24h (du lundi au vendredi)	290 €	390 €
Forfait obsèques	gratuit	50 €
Expositions	gratuit	50 €

Salle communale à MONTOY-FLANVILLE	Habitants de Ogy-Montoy-Flanville	Extérieurs
48h (le samedi et le dimanche)	350 €	490 €
24h (du lundi au vendredi)	250 €	350 €
Forfait obsèques	gratuit	50 €
Expositions	gratuit	50 €

Maison des associations à MONTOY-FLANVILLE	Associations extérieures
48h (le samedi et le dimanche)	40 €
24h (du lundi au vendredi)	30 €
Activités 1/2 journée	20 €

Location de vaisselle :

- 1 € / couvert (assiettes, fourchettes, cuillères, verres, plats, panières à pain, carafes, etc....).

Paiement :

Les paiements font l'objet de l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public :

1/ Location salle et vaisselle : totalité figurant sur le contrat de location ;

2/ Ménage et détérioration : suite à l'état des lieux contradictoires, il pourra être facturé un forfait ménage de 60 € ainsi que le coût des dégâts constatés.

3/ Pénalités résultant d'annulation du fait de l'occupant :

- Annulation plus de 15 jours francs avant l'évènement : pas de pénalités.
- Annulation entre 14 jours et 7 jours francs avant l'évènement : forfait de : 150 €.
- 6 jours francs et moins avant l'évènement, la totalité de la location sera due.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **21 VOIX POUR,**

•ADOPTÉ les nouveaux tarifs de location des salles communales de la commune de Ogy-Montoy-Flanville au 06 mars 2023.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 06 mars 2023



Le Maire,
Eric GULINO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric GULINO".